

Laurent d'Epenoux

Directeur de la Publication de EPM 2000, éditeur de Télé Z, distribué par les MLP.

Télé Z, 10 avenue de Messine, 75008 Paris, ldepenoux@telez.net

Paris, le 05/02/2018

Contribution de Télé Z (EPM 2000) à la consultation publique du CSMP concernant les mesures exceptionnelles pour le redressement du système économique de la distribution de la Presse

Nous étions jusqu'en 2017 à la fois client de Presstalis pour notre trimestriel Télé Z Jeux (qui a été arrêté depuis) et des MLP pour Télé Z jusqu'à ce jour. La distribution de ce dernier était auparavant effectuée par Presstalis avec qui nous travaillions depuis 1974. **Télé Z**, fondé en septembre 1982 par EPM 2000 (PME familiale), est le leader de la presse télé hors supplément avec 1.200.000 exemplaires vendus, et plus de 5 millions de lecteurs en moyenne par semaine. Télé Z est présent sur internet (www.telez.fr), avec des rubriques variées et un contenu complémentaire au journal papier, Facebook (avec une page dédiée au chien qui compte plus de 100.000 fans) et a son application Programmes sur Iphone, Android et Ipad.

Nous avons été pendant 13 ans propriétaires d'une maison de la presse au Raincy (93) et d'un dépôt de presse (Villemomble, département 93) qui ont toujours été bénéficiaires. Nous avons été censeur puis administrateur au conseil d'administration des MLP que nous avons rejoints en décembre 2010. Nous sommes confrontés à une rude concurrence du hors réseau (gratuits, magazines télé vendus moins chers en grandes surfaces en dehors des rayons Presse, numérique, ...). Chaque semaine, 700.000 personnes viennent dans le réseau acheter Télé Z.

Nous portons à votre connaissance les observations suivantes :

Le conseil supérieur des Messageries propose une consultation publique très limitée dans le temps sur des mesures dites « exceptionnelles » qui vont impacter gravement l'ensemble de la filière pendant plusieurs années. Nous nous étonnons du peu de documents proposés à la consultation. Le rapport Rameix qui aurait du être publié a été mis sous cloche, ce qui laisse supposer que la prolongation de la mission du rapporteur a été faite pour qu'on ne puisse en obtenir communication à temps avec l'appui de la CADA. Aucun document ne vient appuyer, expliquer ou démontrer que les mesures proposées pourraient sauver Presstalis ou que

Presstalis aurait fin mis en place une bonne gouvernance ou que ses éditeurs paieraient enfin tous au moins leurs coûts de distribution ... Les décisions sont prises avant la fin de la mission de Messieurs Rameix et Schwartz. Scandaleux.

Depuis 1995 jusqu'à notre départ en 2010, nous avons tenté en vain d'expliquer aux Nmpp, puis Presstalis, que les difficultés des coopératives provenaient en grande partie de ses barèmes qui n'ont plus jamais reflété ses coûts malgré des réformes successives et contradictoires qui tout à coup mettaient en place l'ad valorem puis revenaient aussi radicalement à l'exemplaire, pénalisaient le poids puis l'enlevaient carrément des coûts (!), pénalisaient les taux d'inventus puis les laissaient filer jusqu'à des taux extravagants... Un coup, Presstalis nous a « vendu » la décentralisation de la distribution puis sa recentralisation jusqu'à déboucher sur le système des plate-formes dont Bonneuil qui s'avère être un désastre à tout point de vue.

Et que dire du système informatique dont Presstalis s'épanchait partout pour en vanter les mérites jusqu'à la veille de son abandon ?

Du coup, les plans de sauvetage, s'ils règlent très temporairement les problèmes de trésorerie, butent à chaque fois sur la régénération des problèmes causés par la distribution à perte. Sont périodiquement évoqués des plans de licenciement. Mais ne faudrait-il pas au préalable auditer très sérieusement la structure et le niveau des prix (prise en compte réaliste du poids et des volumes de ce qui est transporté, de l'encombrement dans un rayon ou un camion, ... comparer à ceux des MLP, des transporteurs, d'autres réseaux de distribution), supprimer - si ils existent - les avantages léonins et autres « remises » secrètes de fin d'année accordés de manière discrétionnaire ?

Ce sont ces incohérences de gouvernance qui ont atteint des sommets à partir des années 2000, bien plus que des niveaux de prix attractifs des MLP, qui nous ont conduit comme d'autres éditeurs à quitter Presstalis dès que nous l'avons pu.

Ces mêmes incohérences n'empêchent-elles pas aussi toute solidarité entre éditeurs puisque aider Presstalis peut revenir en fait pour un éditeur distribué par MLP à conforter le tarif de distribution aberrant de ses concurrents – et d'éventuelles pratiques douteuses - qui ont justement conduit à la situation actuelle. Quand on évoque lors d'assemblée d'éditeurs les problèmes de gouvernance chez Presstalis et les éventuelles pratiques de fin d'année, ce sont ricanements, clins d'œil, coups de coude ... Est-ce ce qu'il faut sauver ?

Pire, aucun raisonnement commercial n'est pris en compte dans les réformes. Est-il normal d'entendre des présidents de Presstalis professer « *le problème de la presse française est qu'elle n'est pas vendue assez chère* » ou un autre « *le niveau 3 ? je m'en f... : mes clients ce sont les éditeurs* » ou encore ce lapsus qui pourrait être amusant « *Nous à Télé 7 Jours ...* ».

Les autres mesures envisagées sont tellement abracadabrantesques que cela laisse pantois : L'assortiment et la loi Bichet : quelqu'un s'est-il aperçu que l'assortiment est déjà pratiqué que ce soit par les Relay ou d'autres points de vente, souvent dans les rayons de la grande distribution. J'encourage les décideurs à aller pour une fois sur le terrain par exemple au Carrefour Contact d'Orgeval (78630) ...

D'autre part, l'assortiment réalisé au seul profit de certains éditeurs a déjà été testé par le passé par Presstalis et abandonné aux vues des résultats pitoyables. La mise en vente dans des réseaux spécialisés comme la presse bricolage chez une grande enseigne de bricolage ? Là aussi déjà longuement testée par le passé et échec sur toute la ligne, notamment en raison des coûts et du faible intérêt manifesté par les enseignes concernées qui, toutes, éditent déjà leur propre gratuit ...

Porter atteinte au Niveau 2 : l'importance du niveau 1 est largement surestimée . Son rôle est avant tout de centraliser les flux d'infos et financiers. Le niveau 2 joue lui un rôle important grâce à sa connaissance décentralisée du réseau et peut réagir efficacement aux aléas locaux, notamment en gérant les ouvertures/fermetures, les travaux routiers qui influent sur la fréquentation, ... Malheureusement, il est vrai que seule une partie joue son rôle entrepreneurial et l'hyper-centralisation destructrice en cours finit par nuire à son efficacité en l'éloignant géographiquement du niveau 3 et en l'alourdissant de rigidités structurelles. L'état du réseau : Là aussi, un petit tour auprès des kiosques pourrait être instructif : le kiosque avenue de Friedland à la sortie du métro près de la place de l'Étoile fermé aux heures de pointe le matin, celui du Bd Haussmann près de nos locaux dans un état déplorable ...

Les mesures annoncées paraissent sans logique. Pourquoi faire une ponction sur 4 ans et pas 2 ou 8 : totalement arbitraire sans aucun plan sérieux de résolution des problèmes structurels de Presstalis qui vont continuer à s'aggraver compte tenu de la baisse des ventes.

L'option de l'avance en trésorerie est pour le moins tirée par les cheveux. Que vient faire cette histoire de compte courant, manifestement réservé aux grands groupes qui seront quasi les seuls à voir les moyens d'avancer la ponction sur 4 ans. Qui plus est rémunérée à un taux maximum de 4 % qui réalise l'exploit d'être à la fois très largement insuffisant pour couvrir les risques réels, et même quasi certains, et complètement démesuré par rapport à ce qui se pratique en trésorerie. C'est notamment le double de qui est admis fiscalement pour un associé normal. Le but est-il pour certains de faire croire qu'il y aura un remboursement et en évitant ainsi de comptabiliser une lourde charge ? Voilà encore une fois le droit foulé aux pieds ...

Les MLP qui, elles-aussi ont connu par le passé des graves difficultés, ont pris le taureau par les cornes : augmentation de capital, plan social sévère, changement complet de gouvernance et surtout, ce qui explique son redressement, adoption stricte du principe que tout éditeur doit être en contribution positive.

Les fonds propres de Presstalis qui sombrent dans les abysses, la démission des commissaires aux comptes, la dernière AG 2017 pendant laquelle certains éditeurs veulent se partager le bénéfice d'exploitation, les contrats privilégiés, les facilités de distribution à la tête du client, le secret sur les salaires et primes de cadres... Tout cela est-il normal et faut-il l'encourager ? Faut-il à tout prix empêcher la concurrence en pénalisant les MLP et en allongeant jusqu'à l'éternité les délais de préavis ?

Le redressement judiciaire repoussé parce que cela entraînerait la fin de l'entreprise mais c'est la négation incroyablement mensongère de ce pourquoi ce dispositif a été mis en place en droit. Le code du commerce doit-il juste servir de réserve de mouchoirs pour les éditeurs en contribution positive ?

A quel moment de l'histoire de sa dégringolade, Presstalis sera-t-elle enfin mise en redressement judiciaire, et mises en jeu les responsabilités de la gouvernance, des éditeurs qui ont saigné le système jusqu'au bout. Et que dire des autorités de « régulation » qui laissent faire et donc encouragent ces pratiques qui conduisent la filière à sa fin plus sûrement et rapidement que la difficile transition numérique ?

Laurent d'Epenoux
Directeur de la Publication
Télé Z

Handwritten signature of Laurent d'Epenoux, consisting of the initials 'L.d'E' followed by a stylized flourish.